
Adresse de l'agent national du district de Strasbourg (Bas-Rhin) à la Convention nationale, en annexe de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Strasbourg (Bas-Rhin) à la Convention nationale, en annexe de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 119;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19651_t1_0119_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[*Extrait des registres de la section du Faubourg-Montmartre du 30 brumaire de l'an 3^e de la République*] (166)

L'Assemblée générale entendant la lecture des loix, arrête qu'elle se présentera en masse à la Convention, tridi prochain, pour exprimer aux Représentans du peuple, la satisfaction sur la loi du 22 brumaire.

La section du Faubourg Montmartre, celle qui, dès le mois d'avril 1789, avoit la première présenté son vœu pour la démolition de la Bastille, est la même section, citoyens représentans, que vous voyez au milieu de vous, et qui vient applaudir au parti de sagesse et de prudence qui a dicté votre décret du 22 brumaire, relatif à la clôture du lieu des séances d'une société délibérante sur nos intérêts politiques, et qui, par cela seul, ne pouvoit élever dans l'état qu'un schisme et un système de division, toujours contraire à l'unité et à la tranquillité de vos fonctions et de notre gouvernement. Nos concitoyens nous ont dit : différons de quelques momens, même de quelques jours, à porter à la Convention nationale l'expression de nos sentimens, plutôt que de la distraire de l'importante discussion dont les amis de la justice attendent le résultat ; dites-lui bien qu'occupés dans nos ateliers à forger des armes et à préparer la foudre, pour la liberté de notre pays, contre les ennemis du dehors, nous leur avons confié le soin de museler les ennemis du dedans ; assurez nos représentans qu'ils doivent compter sur notre activité infatigable, pour maintenir la tranquillité de leurs délibérations contre les intrigues et la voracité des ogres. Nous déposons sur l'autel de la patrie la somme de 3 350 l. 5 s., que nous avons destinée pour armer un cavalier d'une secte dont personne de nous ne veut plus aujourd'hui porter le nom ; nous désirons tous qu'elle soit plus utilement employée à la construction d'un des vaisseaux de la République. Dites-leur que la peste et l'hydrophobie ont aussi leur crises, mais que les enragés et les pestiférés sont assujettis, dans les hospices, à des traitements particuliers. Si quelqu'un, en parlant de cette société qui fut, rappeloit des services rendus alors à la liberté, convenez-en..., mais observez que les plantes et les reptiles venimeux entrent aussi dans la composition des médicaments les plus salutaires, mais qu'il n'en faudroit pas conclure que nos

pharmacies dussent être encombrées de ciguë et de vipères, etc.

Enfin, dites à nos représentans, que ce n'est point aujourd'hui un parti qui fait le procès de l'autre ; que c'est la raison qui soumet l'intrigue, et la justice qui terrasse le despotisme.

SANDRAS, *président de la section*,
ROLLET, *secrétaire-greffier*.

LE PRÉSIDENT (167) : Citoyens, comptez sur l'énergie de la Convention, comme elle compte sur le courage du peuple : les mesures de justice sont à l'ordre du jour. Trop longtemps, le peuple a gémi sous l'oppression d'une poignée d'hommes féroces. Souvenons-nous que, quelques services qu'un homme ait rendus, il n'est qu'un atome dans la masse des individus ; n'élevons plus d'idole, comptons avec les hommes au jour le jour ; louons aujourd'hui ce qui est digne d'éloges, louons demain ce qui en mérite encore : c'est ainsi que nous tiendrons constamment dans la mesure de la justice. Assez de citoyens ont été égorgés sans formes : la Convention ne souffrira pas qu'on les viole ; elle accepte votre don, et vous invite à la séance.

21

[*L'agent national près le district de Strasbourg [Bas-Rhin] à la Convention nationale, Strasbourg, le 16 brumaire an III*] (168)

Au citoyen Président de la Convention nationale,

La commune de Mutzig située dans ce district vient de monter à ses frais un cavalier républicain, destiné à entrer dans le huitième Régiment des Chasseurs à Cheval. J'ai cru de mon devoir de faire part de cette offrande civique d'une commune qui a déjà donné plusieurs fois des preuves du patriotisme le plus pur et le plus énergique, et je te prie d'en donner connaissance à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Signé, LERAT, agent national.

(166) C 328 (2), pl. 1454, p. 13. *Débats*, n° 791, 895-896 ; *F. de la Républ.*, n° 64 ; *J. Perlet*, n° 791.

(167) *Moniteur*, XXII, 605. *Bull.*, 3 frim. ; *Débats*, n° 791, 895.

(168) C 328 (1), pl. 1446, p. 11.